



23 avril 2018

(18-2525)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ALBANIE

La communication ci-après, datée du 19 avril 2018 est distribuée à la demande de la délégation de l'Albanie pour l'information des Membres.

À la suite des notifications WT/PCTF/N/ALB/1 du 10 septembre 2014 et WT/PCTF/N/ALB/2 du 17 février 2017, l'Albanie notifie les dates définitives pour la mise en œuvre de différents engagements des catégories B et C, conformément à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)
Article 1:3	Points d'information	C	31/12/2021
Article 3	Décisions anticipées	B	31/12/2021
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	31/12/2021
Article 5:3	Procédures d'essai	B	31/12/2021
Article 7:1	Traitement avant arrivée	B	31/12/2021
Article 7:2	Paiement par voie électronique	B	31/12/2020
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	B	31/12/2021
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	B	31/12/2021

Pour plus de commodité, une liste complète résumant les catégories d'engagements de l'Albanie est jointe ci-après.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	A	-	-	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	-
Article 1:3	Points d'information	C	31/12/2021	31/12/2021	1. Création d'une plate-forme de gestion électronique 2. Modification du cadre juridique et/ou réglementaire 3. Formation et renforcement des capacités
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
Article 3 Décisions anticipées					
		B	31/12/2019	31/12/2021	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	31/12/2019	31/12/2021	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	B	31/12/2019	31/12/2021	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	B	31/12/2019	31/12/2021	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	B	31/12/2019	31/12/2020	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	A	-	-	-
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	B	31/12/2019	31/12/2021	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	B	31/12/2019	31/12/2021	-
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	A	-	-	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		A	-	-	-
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	31/12/2021	À déterminer	4. Assistance technique pour renforcer les capacités des organismes présents aux frontières pertinents 5. Assistance pour assurer un niveau élevé d'accès au matériel informatique 6. Modification du cadre juridique et/ou réglementaire 7. Changements institutionnels et administratifs
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
		A	-	-	-
Article 12 Coopération douanière					
		A	-	-	-